PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

MAIRIE DE LIGNÉVILLE

311 rue de Vittel
88800 Ligneville
03 29 08 27 94
mairieligneville@orange.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

▸ Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

lavoir de Lignéville

Vosges

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Lignéville - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Le lavoir, où ne résonnent plus, à présent, les sons des battoirs, les paroles, commérages et les chants des lavandières, n'a plus de valeur sociale et égalitaire, mais reste néanmoins un patrimoine important pour tous, marquant le caractère de nos villages.

Alimenté par une source, le lavoir de Lignéville date de 1848, la grande époque hygiéniste de construction des lavoirs. Les premières traces d'une fontaine datent de 1614 – Fontaine dite du bout du village.

Lieu public, ce lavoir est un monument symbolique de la Seconde République. Sa façade principale est en pierres de taille ; ses trois ouvertures en plein cintre dispensaient la lumière à l'intérieur du lavoir. Les bassins et les planches à laver en grés rouge permettaient aux lavandières d'être debout, signe de richesse de la commune. A l'extérieur les abreuvoirs dispensaient l'eau au bétail.

LE PROJET DE RESTAURATION

La source semble ne plus être canalisée correctement. Une résurgence importante, avec un débit similaire de la source canalisée se déverse dans les escaliers de l'angle nord, endommageant le pied de façade.

L'état général du lavoir est moyen. Les dégradations risquent de s'accélérer si cette résurgence n'est pas canalisée, d'autant que la façade est semi-enterrée, le mur en moellon soutient les terres de la parcelle voisine.

Les objectifs de cette restauration sont :

- Conserver le patrimoine du village
- Sécuriser le lavoir et les routes attenantes
- Canaliser la source
- Valoriser le centre du village avec l'aménagement de ses abords

Montant des travaux	62 463 € ht
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Octobre 2019

Crédit photos © Mairie de Lignéville

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration du lavoir de Lignéville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63001
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
lavoir de Lignéville

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐